

STATION D'ÉPURATION

SEINE AVAL

AUDITION DES ACTEURS DE L'ÉPANDAGE DES BOUES

JEUDI 4 OCTOBRE 2007

Cergy le Haut

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT
MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER,
MME ODILE PEIXOTO

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

M. LE PROFESSEUR GUY ATLAN, RAPPORTEUR MEMBRE DE LA COMMISSION AGRICULTURE DU CESR
M. JACQUES SIMERAY, VICE-PRESIDENT DU CAPUI POUR CONFLANS-SAINTE-HONORINE
UN INTERVENANT
M. YORGHOS REMVIKOS, LES AMIS DE LA TERRE
M. JACQUES LERAILLE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU BOCHET
M. EMMANUEL HYEST, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE
M. JEAN-FRANÇOIS BANCE, AGRICULTEUR DANS L'EURE
M. BRUNO CARLOTTI, SEINE ENVIRONNEMENT :
M. FREDDY COURTIN, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE CRIEL ET DU PAYS D'YERES
M. JACOB, MEMBRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE
M. JACQUES DUPÂQUIER, PRESIDENT FONDATEUR DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS
M. PHILIPPE CAPRON, AGRICULTEUR PRES DE MARINES, AMIS DU VEXIN
UN INTERVENANT
M. DOMINIQUE BON, BUREAU D'ETUDES CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU
MME ANNE-LAURE CHARTOIRE, ETAT D'ESPRIT, AGENCE DE COMMUNICATION
M. DIDIER DUMONT, SALARIE SEINE AVAL

(DEBUT DE LA REUNION A 20 H 05).

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public indique que cette audition publique est relative à la problématique des boues des stations d'épuration. A l'occasion de la troisième réunion de ce débat public, il rappelle que ce débat porte sur l'opportunité du projet de refonte de la station d'épuration Seine aval.

Quels sont les objectifs d'un débat public :

- Permettre une information de la population
- Obtenir les réponses aux interrogations posées au maître d'ouvrage
- Exprimer les observations, critiques, suggestions de chacun.

L'action des membres de la Commission Particulière du Débat Public est guidée par trois principes : transparence de l'information diffusée, équivalence de l'expression, argumentation des intervenants.

Moyens d'information :

- Site internet de la Commission Particulière du Débat Public (www.debatpublic.seineaval.org) : journal du débat, contributions, cahiers d'acteurs, questions écrites, carte T, documents de présentation du projet du maître d'ouvrage, blog, etc.
- Diffusion de documentation : dépliants diffusés dans les gares et lieux de passage ainsi que dans les boîtes aux lettres de la population des 9 communes concernées.

La station d'épuration gère les effluents de plus de 5 millions de Franciliens. Quels sont ces publics ? :

- Les riverains et les salariés de la station d'Achères impactés par les nuisances
- Les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien
- Les acteurs de l'épandage agricole des boues
- Les riverains des terrains où sont épandues les boues, et les associations
- Les personnes concernées pour des raisons professionnelles ou personnelles par la qualité de la Seine

Questions formulées par les différents acteurs :

- Faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes par jour à Seine aval dans les prochaines années ? Faut-il en faire moins ou non ?
- Faut-il concentrer sur Seine aval une part significative des investissements franciliens pour remettre aux normes cette station pour la refondre ? Y a-t-il d'autres investissements ailleurs ?
- Au regard des contraintes réglementaires, faut-il refondre complètement la station ou la rénover progressivement comme cela a été fait ces dix dernières années ?
- Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires au niveau des usagers ? De la sensibilisation pour ne pas mettre de polluants émergents par exemple dans les égouts ou au niveau des professionnels, est-ce que les industriels sont bien raccordés, etc. ? Au niveau du réseau de l'assainissement, n'y a-t-il pas d'autres solutions alternatives ?

- Les objectifs que le SIAAP va vous présenter répondent-ils aux attentes et aux besoins de la population ? Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité de rejet dans la Seine et des différentes réglementations qu'imposent ces rejets ?
- Quel réaménagement de la plaine d'Achères ? Le maître d'ouvrage propose de réduire l'emprise foncière de la station, quoi faire des autres terrains qui vont être libérés pour les collectivités ?
- Quelles filières de valorisation pour les boues produites par Seine aval ?
- Quel est le coût du projet ? Le coût annoncé par le maître d'ouvrage est de 800 millions d'euros, sera-t-il maintenu à ce niveau ou plus élevé ? Comment va-t-il être financé ? Quel va être l'impact sur la facture, sur ce que va payer directement le consommateur ?
- Quelles modalités de concertation et de communication avec les riverains et leurs élus pendant la phase de travaux et même après ?
- Quel suivi de chantier et quel suivi de l'impact sanitaire potentiel de l'usine ?

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP, résume l'évolution du SIAAP depuis sa création à nos jours. Il indique que le principe de la réduction des volumes traités sur le site avait été entériné par un contrat de bassin signé pour la période 2000-2006 entre le SIAAP, la Région Île-de-France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Un nouveau schéma directeur vient d'être adopté pour la période 2007-2021, celui-ci a retenu deux orientations principales :

1. L'optimisation des moyens épuratoires et des capacités du réseau d'assainissement en intégrant une nouvelle baisse des capacités de l'usine Seine aval.
2. Le traitement des eaux en temps de pluie au plus près des sources de rejet dans la Seine.

Le SIAAP retient deux échéances pour ces orientations :

1. 2011 : Application des normes de rejet définies par la directive européenne de 1991 sur les eaux résiduelles urbaines.
2. 2015 : Avec l'extension de l'usine Seine Grésillons à Triel-sur-Seine et la création de l'usine La Morée en Seine-Saint-Denis, la capacité des autres usines du SIAAP sera de l'ordre de 1,3 million de m³ et celle de Seine aval de 1,5 million.

L'étude de définition pour la refonte Seine aval impose au SIAAP les défis suivants :

- Améliorer ses performances et les conditions de travail de ses agents
- Supprimer les nuisances générées par l'activité
- Respecter le cadre de vie des riverains
- Concentrer ses bâtiments pour rendre une partie du site à son environnement naturel
- Mettre au cœur de sa politique le développement durable.

M. Gérard MARY, Directeur du site Seine aval relate les problématiques à résoudre de ce site :

- Amélioration des performances épuratoires
- Persistance des nuisances olfactives
- Cohabitation de différentes technologies

L'épandage agricole sur une année représente 40.000 tonnes de matières brutes produites.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement précise les objectifs du projet :

1. Reconquête de la Seine
2. Zéro nuisance
3. Paysage ou qualité du site
4. Faciliter les circulations
5. Référentiel haute qualité environnementale
6. Valorisation des boues.

M. Daniel DUMINY reprend sur la valorisation agricole des boues, filière d'avenir pérenne. D'autres filières doivent être développées comme la filière énergétique.

M. Guy ATLAN, rapporteur membre de la Commission Agriculture du Conseil Economique et Social Régional de l'Île-de-France, est à l'origine d'un rapport sur les boues des stations d'épuration, dont il développe largement le contenu. L'élimination des boues a une voie principale et centrale : l'épandage agricole en tant qu'équivalent engrais, car ces boues sont parfaitement certifiées.

Le PIREN, organisme régional, effectue des recherches sur tous les problèmes de l'eau et de l'égout.

Mme Laurence MONNOYER-SMITH membre de la Commission Particulière du Débat Public, qui anime le débat, indique que le rapport du CESR est consultable sur le site Internet de la Commission.

M. Jean-François BANCE, agriculteur, demande pourquoi dans l'exposé il n'a pas été fait mention des vers de terre, symbole de signe de vie de la terre. Il indique que les avantages et les inconvénients de l'utilisation des boues dans l'agriculture n'ont pas été démontrés.

M. Guy ATLAN répond qu'il existe une réglementation et que des temps d'épandage très précis sont appliqués selon les saisons et les cultures appropriées.

M. Jacques SIMERAY, Vice-président du CAPUI Conflans-Sainte-Honorine demande quelle est la proportion de boues épandues à l'étranger qui s'oriente vers la voie agricole et celle allant vers d'autres voies ?

M. Guy ATLAN indique qu'en Suisse, il n'y a plus d'épandage agricole, tout va vers l'incinération. En Allemagne, la proportion de boues épandues est comprise entre 40 et 50 %. En France, elle s'élève à 60 %.

Un intervenant demande quel type de recherche il faut continuer dans ce domaine ?

M. Guy ATLAN imagine que l'on peut pousser les recherches vers l'oxydation des boues. Le PIREN étudie le respect de l'environnement. Les boues sèches se situent sur un secteur de recherche indispensable.

M. Yorghos REMVIKOS, Les Amis de la Terre, relève que le sujet des boues est complexe, qu'il faut le prendre avec précaution. Il détaille des arguments techniques : composition des boues, charge en polluants, toxicité, etc.

M. REMVIKOS s'interroge : a-t-on la maîtrise du processus d'un bout à l'autre ? Il base sur son exposé sur trois parties : la qualité des boues, la phase d'épandage et les effets sur le sol.

Il aimerait obtenir une réponse à ces trois questions au cours du débat public :

1. Quel impact des eaux pluviales par rapport aux polluants qu'elles amènent et par rapport aux eaux usées ?
2. Ne pourrait-on pas construire de nouvelles stations d'épuration en déconcentration de Seine aval ?
3. Peut-on faire un bilan de la charge en polluants des sols, toutes sources confondues (engrais, compost, boues) ?

M. Gérard MARY indique que le process concentre les éléments métalliques. Il produit des résultats chiffrés dans son argumentation.

M. Jacques LERAILLE, Président de l'Association des Amis du Bochet, développe six points principaux :

1. La spécificité des boues de la station d'Achères
2. L'intérêt agronomique
3. La qualité des boues
4. Le contrôle
5. Les expertises existantes
6. La législation

La conclusion se termine par : peut-on traiter 1,5 million de m³ ?

M. Daniel DUMINY confirme que le SIAAP est un service public. Il précise que le Président du SIAAP était favorable à la création d'un fonds de garantie des accidents.

Il n'a jamais été démontré une problématique santé. Le métier du SIAAP est de traiter les eaux et non de les polluer.

M. Emmanuel HYEST, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, précise que la Haute-Normandie dispose de plans d'épandage industriel. Des avancées sont à signaler avec le SIAAP sur des objectifs de diminution d'épandage, sur une meilleure connaissance de la qualité agronomique du produit, sur un certain nombre de points qui ont été évoqués, notamment la garantie de bonne qualité des produits.

Autre point positif : le contrôle de la qualité. Il a été demandé au SIAAP de mettre en place un système de certification permettant de garantir que l'ensemble des boues qui sortaient de la station soit épandable.

Y a-t-il réellement une valeur agronomique ? Est-ce réellement positif ?

M. Philippe MARZOLF demande pourquoi ne pas avoir fait d'étude du réel apport économique en fonction des terres ?

M. Emmanuel HYEST relève que des études ont été faites. Le traitement particulier des boues du SIAAP fait qu'un des apports importants pour l'agriculture porte sur l'intérêt de la matière organique.

M. Philippe MARZOLF demande s'il y a d'autres exemples à citer ?

M. Emmanuel HYEST ne peut répondre pour les autres départements, néanmoins diverses opérations ont eu lieu dans l'Eure.

M. Jacques LERAILLE précise que pour l'Oise l'avis de la commission d'enquête est plus partagé.

M. Bruno CARLOTTI confirme qu'il faut un intérêt agronomique pour que le recyclage agricole ait lieu et que des agriculteurs soient volontaires à utiliser des boues.

M. Emmanuel HYEST indique que la vie du sol est améliorée par les pratiques d'épandage, la terre est aérée, d'où le retour des vers de terre.

M. Freddy COURTIN, Association de protection de l'environnement de Criel et du Pays d'Yères, expose les interrogations de l'association relatives aux nombreux projets qui risquaient de dégrader la vallée d'Yères, classée en zona Natura 2000. Les pratiques agricoles intensives ont amené la dégradation des sols, la suppression des haies, la disparition des mares et ont créé de nombreux problèmes de ruissellement.

M. Philippe MARZOLF demande si les boues locales sont tolérées malgré Natura 2000 ?

M. Freddy COURTIN indique que l'importation des boues d'Achères dans le cadre du plan départemental des déchets de Seine-Maritime n'est pas prévue.

M. Gérard MARY précise que les distances de transport sont limitées à 200 km de l'usine, et qu'il ne s'agit pas de transport dédié. Il précise que la réglementation en matière d'épandage est respectée.

M. JACOB, membre de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, valorise des boues de station d'épuration appartenant à un petit syndicat normand. Il estime que le débouché des boues d'Achères ne doit pas être uniquement l'agriculture, d'autres possibilités peuvent être envisagées.

M. Philippe MARZOLF demande si le Ph de la terre est mesuré avant d'épandre ? Quelle garantie peut-on donner à ceux qui sont pour l'instant réticents ?

M. JACOB indique que des études sont réalisées. Ce n'est pas un engrais, mais un déchet.

M. Jacques DUPÂQUIER, Président fondateur des amis du Vexin, estime que le surcoût de traitement des boues doit être payé par les départements et les zones qui les produisent.

M. Philippe CAPRON, Agriculteur près de Marines, Amis du Vexin, suggère de remettre en cause notre mode de consommation.

M. Dominique BON, Bureau d'Etudes Conseil en Environnement, demande quel est le coût au départ de la station selon les trois filières : agricole, épandage et centre d'enfouissement technique ?

M. Gérard MARY indique que le process revient à 500 euros la tonne, ensuite l'épandage agricole : 60 euros la tonne, le compostage environ 20 % de plus, le centre d'enfouissement technique : 70 euros la tonne.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau Seine Normandie, évoque les conséquences du refus de l'incinération des boues :

- Conduite à un accroissement important de la complexité de la refonte
- Obligation à aller vers beaucoup de filières de traitement et de destination
- Surcoûts engendrés, démarches pas favorables au développement durable et notamment à la valorisation énergétique de la matière organique produite par les boues ;

M. Jacques DUPÂQUIER se plaint du manque d'information de la presse locale au sujet du débat public et fait part de son mécontentement. Peut-être que si une meilleure publicité avait été effectuée, il y aurait eu une participation supérieure du public à cette réunion.

Mme Anne-Laure CHARTOIRE, Etat d'Esprit, agence de communication, précise que tous les moyens d'information ont été mis en œuvre pour assurer une publicité correcte à ce débat public.

M. Didier DUMONT, salarié Seine aval, demande si la culture des plantes pourrait résorber la pollution apportée par les boues d'Achères ? Les boues sont-elles dangereuses pour les plantes et ceux qui les consomment ? Le traitement des boues sera-t-il amélioré par la refonte du site Seine aval ?

Il s'adresse à la Commission Particulière du Débat Public pour savoir si les réunions thématiques sont également accessibles au public comme les auditions publiques.

Mme Laurence MONNOYER-SMITH confirme que tout intervenant peut intervenir lors de toutes réunions.

M. Gérard MARY indique que les produits soumis à la consommation directe ou indirecte n'accumulent pas de manière notable de métaux. Une réglementation impose un flux cumulé de métaux. Il existe un suivi des parcelles.

M. Philippe MARZOLF conclut cette réunion en rappelant que la réunion thématique « comment traiter les boues de la station d'épuration Seine aval » aura lieu le 12 novembre au Ministère de l'Écologie. L'audition publique du 11 octobre se déroulera à Herblay

(FIN DE LA REUNION A 23 HEURES)